

 COMUP	Action card chef sécurité	
Auteur : GT ACS-MCS Validé par : COMUP / le : 02.02.2023	Version 1 Date d'entrée en vigueur : 01.03.2023	

1. Objectifs

Le chef sécurité s'assure de la sûreté de l'ensemble des intervenants sanitaires en situation particulière (chimique, Amok par exemple).

Le chef sécurité est désigné par le binôme de conduite ACS-MCS. Il dispose d'une bonne capacité d'organisation et si possible de compétences spécifiques liées au type d'intervention.

2. Check-list :

- a) S'identifier au moyen du gilet « chef sécurité » se trouvant dans le PC SAN
- b) Rechercher activement les informations pertinentes auprès des partenaires spécialistes
- c) Garantir le port adapté des EPI en lien à la situation et garantir la vision partagée de tous les intervenants
- d) Rendre compte au binôme de conduite ACS/MCS, respectivement via le PC SAN
- e) Stopper toute action mettant en péril la sécurité des intervenants et en référer immédiatement au binôme de conduite ACS/MCS